



Egalité salariale homme/femme

Par **Isquiv94**, le **01/02/2012** à **09:37**

Bonjour,rnrnNous sommes un établissement de 26 personnes, qui fait parti d'une société d'environ avec 120 personnes. (aucune personne n'est syndiqué chez nous)rnrnJe crains que l'égalité des salaires Homme-Femme ne soit pas respectée dans notre société. Cela fait plusieurs fois (depuis plusieurs années) que le CE demande la balance mais n'obtient rien.rnrnQuelles sont les chiffres auxquels le CE peu prétendre ? Quand on parle d'égalité, on parle bien de pose égal ? Si nous n'arrivons pas à obtenir ces infos, ou si tout du moins nous obtenions des chiffres dont nous ne sommes pas sûre de la véracité, que pouvons nous faire ?rnrnMerci d'avance de votre réponse

Par **pat76**, le **01/02/2012** à **15:51**

BonjourrnrnSi l'employeur fait entrave à la fonction des délégués du personnel, il faudrait peut être avertir l'inspection du travail ou saisir le Président du Tribunal de Grande Instance.